

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD2021\_116**

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	46
Votants	61
Pouvoirs	15

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 2 juillet 2021

**LE 8 juillet 2021**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

**MANDAT SPÉCIAL : CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE**

**PRESENTS :**

Mme CHABREYROU, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme COURAULT, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, M. COLBAC, M. DOBBELS, M. LACOSTE, M. MOTTIER, M. REYNET, M. TALLET, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. MALLET, M. VIROL, Mme LUMELLO, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. BARROUX, M. CAREME, M. DELCROS, M. LAVITOLA, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD, M. VADILLO

**POUVOIR(S) :**

Mme BOUCAUD donne pouvoir à M. DOBBELS  
M. CIPIERRE donne pouvoir à Mme TOULAT  
M. COURNIL donne pouvoir à M. BIDAUD  
M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. LECOMTE  
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE  
M. PROTANO donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. NOYER  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. BIDAUD  
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme GONTHIER  
M. NARDOU donne pouvoir à M. MOTARD  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS  
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM  
Mme MARCHAND donne pouvoir à Mme LABAILS

## MANDAT SPÉCIAL : CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE

Vu le code général des collectivités territoriales.

**Considérant** qu'en matière de frais de représentation et de déplacements, à l'exception des frais engagés au titre de la formation des élus, la réglementation ne prévoit aucune forme ni aucun dispositif de remboursement, hors l'attribution d'un mandat spécial accordé par délibération du Conseil Communautaire.

**Que** la Fédération Hospitalière de France organise son congrès le jeudi 2 septembre et 3 septembre 2021 à Rodez, sur la thématique « *Une stratégie publique de santé au service du territoire et du citoyen* ».

**Considérant que** le Centre Hospitalier de Périgueux nous sollicite pour co-porter un retour d'expérience sous la forme d'un atelier « *Mon quartier, Ma Santé* ». Afin d'enrichir la réflexion dans ce domaine, il semble opportun que le Grand Périgueux participe à ce congrès dans le cadre de notre compétence Santé Solidarité,

**Qu'il** est donc proposé de conférer un mandat spécial Madame Kergoat Marie-Claude afin qu'elle se rende à Rodez le 2 septembre pour représenter l'intercommunalité,

**Que** les frais de déplacement seront pris en charge, les frais de restauration le cas échéant à hauteur de 17,50 € et les frais d'hébergement dans la limite de 70 € la nuitée.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide que le Grand Périgueux participe à ce congrès dans le cadre de notre compétence Santé Solidarité,
- Confère mandat spécial Madame Kergoat Marie-Claude afin de représenter la Grand Périgueux à ce congrès.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 20/07/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 20/07/2021	Périgueux, le 20/07/2021
	Le Président, Jacques AUZOU